



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.13/2005/8
21 septembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Comité directeur CEE pour l'éducation au développement durable
Première réunion
Genève, 13 et 14 décembre 2005

**Projet de plan de travail pour la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE
pour l'éducation en vue du développement durable, 2005-2007**
présenté en vue de son adoption par le Comité directeur

Introduction

1. Le présent document a été établi par le secrétariat de la CEE sur la base du Cadre de Vilnius pour la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable (EDD), adopté par la Réunion de haut niveau des Ministères de l'environnement et de l'éducation (Vilnius, 2005).
2. L'exécution du plan de travail est supervisée par le Comité directeur, qui agit sous l'autorité de la Réunion de haut niveau des Ministères de l'environnement et de l'éducation.
3. Le présent document donne un aperçu des activités visant à faciliter le lancement de la phase I de la mise en œuvre. Il décrit brièvement un certain nombre d'activités prioritaires concrètes axées sur les aspects suivants: a) la coordination; b) le renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience; et c) l'examen de la mise en œuvre. Ce projet de plan de travail comprend également un budget provisoire.
4. Le secrétariat de la CEE facilitera, dans la limite des ressources disponibles, la mise en œuvre de ce projet de plan de travail. Les pays et les groupes de pays sont encouragés à jouer un rôle directeur, en collaboration avec les organisations internationales compétentes, dans la mise en œuvre de certains éléments du plan de travail. On encourage également, pour la mise en œuvre de ces activités, la création de partenariats associant les gouvernements, les pouvoirs locaux, les entreprises, les milieux universitaires, les médias, les ONG et d'autres parties prenantes concernées.

I. Activités prioritaires

1.1 Coordination au niveau national ou des États (dans une structure fédérale) et au niveau international

5. La Réunion de haut niveau a décidé qu'il était nécessaire de prendre les mesures initiales ci-après pour favoriser une bonne gouvernance et une communication efficace dans la région de la CEE: a) créer un Comité directeur chargé de superviser la mise en œuvre de la Stratégie; et b) utiliser le processus «Un environnement pour l'Europe» pour promouvoir à un haut niveau la mise en œuvre de la Stratégie au niveau régional. Il est également essentiel que les États membres établissent un réseau de coordonnateurs nationaux chargé de faciliter les contacts et la coordination entre les pays de la région et les parties prenantes concernées. Les coordonnateurs nationaux seront responsables du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie dans leur pays et leur organisation, ainsi que de la diffusion des informations auprès de toutes les parties prenantes concernées. Ils devraient également coordonner les positions de leur pays et de leur organisation au sein du Comité directeur.

6. Au niveau national ou des États, les tâches principales sont les suivantes: a) l'élaboration de plans de mise en œuvre nationaux; b) l'établissement d'un mécanisme consultatif pour l'exécution; c) la traduction de la Stratégie dans les langues officielles ou dans d'autres langues en usage dans le pays considéré. Ces tâches doivent être accomplies pour 2007 au plus tard.

1.2 Renforcement des capacités et échange de données d'expérience

7. Les activités visant à renforcer les capacités et à promouvoir l'échange de données d'expérience sont notamment les suivantes:

a) Ateliers

Les ateliers sous-régionaux et/ou thématiques devraient permettre de se pencher sur les besoins spécifiques d'une sous-région donnée et contribuer au renforcement de la coopération sous-régionale. Deux initiatives importantes dans ce sens ont déjà été lancées dans les sous-régions de la Méditerranée et de l'UE, et il a été proposé d'organiser trois ateliers dans les régions de l'EOCAC, de l'Europe du Sud-Est et de l'Amérique du Nord d'ici à 2007.

Sous-région	Date	Titre
Méditerranée	Novembre 2005	Atelier sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD consécutif au lancement officiel de la Décennie pour l'EDD dans la région de la Méditerranée
Union européenne	Mars 2006	Conférence sur l'éducation au développement durable
EOCAC	Novembre 2006	À proposer
Europe du Sud-Est	Mai 2007	À proposer
Amérique du Nord	Novembre 2007	À proposer

b) Compilation de bonnes pratiques nationales

Les gouvernements¹ pourraient communiquer au secrétariat un document présentant des exemples de bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable, en anglais, sous la forme d'un fichier Word. Les États membres sont encouragés à fournir ce document également dans les deux autres langues officielles de la CEE, à savoir le français et le russe. Dans la limite des ressources disponibles, les textes reçus seront traduits, selon qu'il conviendra, en anglais, français et russe. Une compilation sera établie (environ 120 pages: deux pages au maximum par pays) et publiée en version électronique (CD-ROM) et imprimée. Il est également envisageable de se borner à réunir ces documents dans la langue originale, sous forme électronique uniquement, et à la placer sur le site Web de la CEE. Cette activité pourrait être une contribution à la Conférence de Belgrade.

c) Utilisation d'instruments électroniques

Suite à la convocation de la Réunion de haut niveau, l'UNESCO a proposé de mettre à la disposition de la CEE une partie de son portail Web sur la Décennie pour l'EDD (www.unesco.org/education/desd). Un portail Web pourrait faciliter considérablement l'échange d'informations sur les bonnes pratiques, les approches innovantes, les expériences, les projets, etc. Des informations concernant l'utilisation du portail Web seront diffusées sur le site Web de la CEE, qui mettra régulièrement à jour son site Web sur l'EDD. Les coordonnateurs nationaux sont invités à informer le secrétariat au sujet des initiatives intéressantes en matière d'EDD dans leur région.

d) Monographies

Elles pourraient être très utiles pour illustrer de manière concrète les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie. Par exemple, deux pays de sous-régions différentes pourraient offrir de coopérer avec un établissement universitaire ou de recherche, ou une organisation non gouvernementale, en vue de réaliser une étude sur la mise en œuvre de la Stratégie, en utilisant les indicateurs mis au point par le groupe d'experts. Cela constituerait en outre une contribution concrète et utile à la manifestation de haut niveau qui devrait avoir lieu juste après la Conférence de Belgrade. La CEE pourrait coordonner cette action.

1.3 Examen de la mise en œuvre

8. Un mécanisme de présentation de rapports devrait être mis en place à l'échelon régional afin de pouvoir effectuer des examens d'ensemble de la mise en œuvre de la Stratégie. Les principaux éléments de ce mécanisme sont les suivants:

a) Ensemble d'indicateurs

Un Groupe d'experts créé par la Réunion de haut niveau est chargé de mettre au point ces indicateurs. Le calendrier des activités est le suivant:

¹ Les pays dotés d'une structure fédérale fourniront un texte unifié établi sur la base des contributions des entités infranationales ou des différents États composant la fédération.

- Septembre 2005 – Première réunion du Groupe d'experts en vue d'établir une première version des indicateurs sur la base du document de travail établi par le secrétariat en consultation avec le Président;
- Octobre 2005 – Présentation de cette première version aux coordonnateurs nationaux et aux parties prenantes concernées en vue de recueillir leurs réactions;
- Novembre 2005 – Deuxième réunion du Groupe d'experts en vue d'établir une troisième version des indicateurs, qui sera soumise pour examen au Comité directeur CEE pour l'EDD;
- Décembre 2005 – Le Comité directeur CEE pour l'EDD fera des observations concernant cette version;
- Mars 2006 – Troisième réunion du Groupe d'experts en vue d'établir une quatrième version;
- Avril 2006 – Présentation de cette version aux coordonnateurs nationaux et aux principales parties prenantes afin de recueillir leurs observations;
- Mai 2006 – Quatrième réunion du Groupe d'experts en vue de produire la version définitive des indicateurs;
- Décembre 2006 – Le Comité directeur CEE adoptera les indicateurs et conviendra de les utiliser pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie.

b) Présentation des rapports

À la demande de la Réunion de haut niveau, l'UNESCO et la CEE simplifieront le modèle de présentation des rapports. Les États membres de la CEE pourront ainsi présenter un rapport unique sur la mise en œuvre de la Stratégie, qui servira également de rapport sur la mise en œuvre de la Décennie pour l'EDD. La présentation uniformisée des rapports serait utile pour traiter les informations reçues et faciliterait la comparaison entre les rapports. Un modèle de présentation des rapports sera donc établi par la CEE en coopération avec l'UNESCO (voir le projet de modèle en annexe III).

c) Procédure de présentation des rapports

Les principaux éléments de cette procédure sont les suivants:

- i) Les États membres de la CEE doivent établir leur rapport² dans le cadre d'un processus consultatif transparent associant toutes les parties prenantes concernées au niveau national ou des États;

² Les pays dotés d'une structure fédérale fourniront un texte unifié établi sur la base des contributions des entités infranationales ou des différents États composant la fédération.

- ii) Les États membres pourraient commencer à présenter volontairement leur rapport pour la Conférence de Belgrade. La première demande officielle prévoira l'établissement d'un rapport en 2010. Par la suite, une version mise à jour du rapport pourra être présentée par les États membres en 2015;
- iii) Les rapports devront être soumis au secrétariat en anglais sous la forme de fichiers Word. Les États membres sont également encouragés à fournir le rapport dans les deux autres langues officielles de la CEE, à savoir le français et le russe. Les rapports seront présentés dans les langues dans lesquelles ils ont été reçus. Aucune révision du texte ne sera assurée;
- iv) Les dates butoirs pour la soumission des rapports au secrétariat seront fixées compte tenu des procédures de gestion des documents en vigueur à l'ONU et seront communiquées par le secrétariat en temps utile;
- v) La CEE placera les rapports sur son site Web. Elle se chargera également de les diffuser en version imprimée aux États membres de la CEE et aux principales parties prenantes. L'UNESCO contribuera à la publicité des rapports en les présentant sur son site Web et les utilisera dans le cadre de ses travaux;
- vi) Le secrétariat de la CEE établira des rapports de synthèse en 2010 et en 2015, dans lesquels il donnera un aperçu des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, et formulera des recommandations;
- vii) Les principales parties prenantes sont encouragées à soumettre au secrétariat des rapports concernant leurs programmes ou activités contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie;
- viii) Les rapports seront examinés lors des réunions du Comité directeur. Les conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe» seront informées de façon appropriée des progrès accomplis et encouragées à tenir des séances sur l'environnement et l'éducation selon les besoins.

II. Dispositions financières

9. La Réunion de haut niveau est convenue qu'une base financière solide était indispensable aux fins d'une bonne application de la Stratégie. Cette base financière sera principalement constituée par des contributions volontaires des États membres, des organisations internationales, du secteur privé et des institutions financières internationales. À court et à moyen terme, il pourrait être judicieux de convenir d'un système de contributions volontaires (20 000 euros ou plus pour les «grands» donateurs, 2 000 euros ou plus pour les donateurs «moyens» et 200 euros ou plus pour les «petits» donateurs), en espèces ou en nature, pour les pays et les autres donateurs intéressés (voir budget actualisé en annexe II). Il conviendrait d'envisager un financement plus stable et plus prévisible pour la mise en œuvre à long terme.

Annexe I
Calendrier

Année	2005					2006												2007												
	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Mise au point des indicateurs		X ³		X				X		X																				
Ateliers				X*				X*								X*						X*							X	
Bonnes pratiques							X ⁴				X ⁵																			
Réunions du Comité directeur					X											X														
Manifestation de haut niveau (Conférence de Belgrade)																										X	X			
Établissement de rapports (volontaire)																						X ⁶								
Monographies																						X ⁷								

³ Réunions du Groupe d'experts.

* Dates provisoires.

⁴ Envoi aux gouvernements d'une invitation accompagnée d'une note explicative.

⁵ Date butoir pour la soumission au secrétariat de documents sur les bonnes pratiques.

⁶ Date butoir pour la soumission des rapports au secrétariat.

⁷ Date butoir pour la soumission des monographies au secrétariat.

Annexe II**PROGRAMME DE LA CEE POUR L'ÉDUCATION
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Budget provisoire

*(en dollars des États-Unis; les calculs sont basés sur le barème des quotes-parts de l'ONU⁸)***I. RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS****1.1 Contributions**

A.	Solde de départ au 1 ^{er} janvier 2003 (Suède)	15 000
B.	Reçu en décembre 2003 (Pays-Bas)	59 980
	Reçu en août 2003 (Suède)	34 200
	Reçu en janvier 2004 (Royaume-Uni)	53 300
	Reçu en avril 2004 (Italie)	24 674
	Reçu en août 2004 (Royaume-Uni)	18 002
	Reçu en novembre 2004 (Autriche)	12 722
	Reçu en février 2005 (Pays-Bas)	37 254
	Reçu en avril 2005 (Royaume-Uni)	94 161
	Total partiel des contributions (A + B)	349 293
C.	Intérêts	13 812
D.	Contributions en nature: Italie, Lituanie, Pays-Bas, Royaume-Uni et OSCE	
	<u>Total des recettes (A + B + C)</u>	<u>363 105</u>

1.2 Dépenses

A.	Frais de voyage de délégués pour deux réunions du groupe de travail et quatre réunions du groupe de rédaction (2004)	34 420
B.	Frais de voyage de délégués pour la réunion commune de haut niveau de Vilnius (2005)	13 278
C.	Frais de voyage de membres du personnel pour des réunions	9 859

⁸ Les chiffres sont arrondis. Ils peuvent changer en fonction des règlements administratifs de l'ONU.

D.	Salaire d'un membre du personnel P-3 (à temps partiel, de février 2004 à juillet 2005)	59 980
	Salaire d'un membre du personnel P-3 (à plein temps, d'août 2005 à octobre 2006) ⁹	177 700
	Total partiel (A + B + C + D)	295 237
E.	Coûts d'appui au programme: 13 % de 295 237 dollars	38 380
	Total des dépenses (A + B + C + D + E)	<u>333 617</u>
1.3	Solde (au 31 juillet 2005)	+ 29 488

II. ESTIMATION DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE AOÛT 2005-OCTOBRE 2007

A.	Deux réunions du Comité directeur, en 2005 et 2006 ¹⁰	60 000
B.	Groupe d'experts des indicateurs ¹¹	40 000
C.	Ateliers (EOCAC et Europe du Sud-Est) ¹²	100 000
D.	Compilation de bonnes pratiques nationales ¹³	25 000
E.	Gestion du processus	
	– Salaire d'un membre du personnel P-3 (à plein temps, de novembre 2006 à novembre 2007)	136 500
	– Voyage du personnel d'août 2005 à novembre 2007	15 000

⁹ Montant engagé, couvrant le salaire et les frais connexes.

¹⁰ Un montant destiné à financer la participation d'une personne à la réunion sera fourni aux pays remplissant certaines conditions.

¹¹ Un financement sera fourni pour une personne pour cinq pays remplissant les conditions au maximum et un représentant d'ONG pour quatre réunions.

¹² Le total des fonds estimés devrait couvrir les dépenses liées à l'organisation et les frais de voyage des délégués des pays à économie en transition et des ONG pour se rendre aux ateliers sous-régionaux/thématiques.

¹³ Ce montant doit financer la traduction des documents reçus en anglais, français et russe, et les frais de mise en page et de conception de la publication.

Remarque: a) les dépenses afférentes à la manifestation de haut niveau prévue juste après la Conférence de Belgrade seront estimées ultérieurement; b) les dépenses afférentes aux monographies devraient être estimées par les gouvernements et les organismes intéressés; c) les dépenses afférentes aux ateliers peuvent également être directement prises en charge par les gouvernements hôtes et/ou les organisations intéressées.

<u>Total partiel (A + B + C + D + E)</u>	<u>376 500</u>
F. Dépenses d'appui au programme: 13 % de 376 500 dollars	48 945
<u>Total (A + B + C + D + E + F)</u>	<u>425 445</u>
Estimation des coûts (425 445 - 29 488)	395 957

Annexe III



United Nations
Economic Commission for Europe



**PROJET DE PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA STRATÉGIE DE LA CEE POUR L'ÉDUCATION
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

*Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation
en vue du développement durable (2005-2014)*

*Le présent rapport est soumis au nom du gouvernement ... conformément à la décision
du Comité directeur CEE sur l'éducation au développement durable.*

Nom du responsable (coordonnateur national) de la présentation du rapport:

Signature:

Date:

Nom complet de l'institution:

Adresse postale:

Téléphone:

Télécopie:

Courriel:

Site Web:

Responsable à contacter pour le rapport national (si différent du coordonnateur):

Introduction¹⁴

- A. Veuillez fournir des informations succinctes concernant le processus d'établissement du présent rapport, en précisant notamment quels types d'organismes publics ont été consultés ou ont contribué à sa préparation, comment les parties prenantes ont été consultées et comment les résultats de cette consultation ont été pris en considération, et quels éléments ont été utilisés comme sources du rapport (pas plus d'une demi-page).
- B. Veuillez rendre compte de toutes circonstances particulières susceptibles d'éclairer le contexte du rapport, par exemple en indiquant si la structure de prise de décisions est fédérale et/ou décentralisée, ou si les contraintes financières sont un obstacle majeur à l'exécution (pas plus d'une demi-page).

¹⁴ Le rapport ne doit pas dépasser 16 pages. Veuillez utiliser la police de caractères Times New Roman; corps: 12; marges: 2 cm. Pour faciliter l'établissement du rapport, le présent formulaire sera accompagné d'une note explicative établie par le secrétariat concernant les questions visées par le rapport.

Questions visées par le rapport

Question 1: Politiques et mesures réglementaires et opérationnelles qui soutiennent l'EDD

- a) *Description générale*
- b) *Indicateurs (y compris certaines données sur la situation initiale)*

Question 2: Mesures visant à promouvoir l'EDD au moyen de formations institutionnelles, non institutionnelles et informelles

- a) *Description générale*
- b) *Indicateurs (y compris certaines données sur la situation initiale)*

Question 3: Mesures visant à donner aux éducateurs les compétences permettant d'intégrer l'EDD à leur enseignement

- a) *Description générale*
- b) *Indicateurs (y compris certaines données sur la situation initiale)*

Question 4: Mesures visant à promouvoir la recherche-développement sur l'EDD

- a) *Description générale*
- b) *Indicateurs (y compris certaines données sur la situation initiale)*

Question 5: Mesures visant à préserver, utiliser et promouvoir les savoirs des populations autochtones en matière d'EDD

- a) *Description générale*
- b) *Indicateurs (y compris certaines données sur la situation initiale)*

Question 6: Mesures visant à renforcer la coopération régionale et internationale en matière d'EDD (par exemple, participation aux partenariats et réseaux régionaux et sous-régionaux sur l'EDD)

- a) *Description générale*
- b) *Indicateurs (y compris certaines données sur la situation initiale)*

Question 7: Décrire les problèmes ou obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Stratégie

Pas plus d'une page

Question 8: Décrire l'assistance nécessaire pour améliorer la mise en œuvre

Veuillez être aussi précis que possible
